

timement. Lorsque l'on entra dans la chambre où ils se trouvaient, elle était déjà pleine de fumée. Les principaux auteurs de cette tentative, aussi odieuse qu'insensée, furent mis aux fers. Du reste, la présence de ceux qui l'on regardait comme les meneurs de l'émeute dans l'intérieur du théâtre semblait à l'autorité une garantie contre les projets incendiaires des assignés. Ceux-ci ne cachaient nullement leur pensée, et le cri de : « Mettons le feu ! » retentissait avec une énergie et une fréquence alarmantes.

Au nombre des individus arrêtés figurent, dit-on, des repris de justice et des hommes connus pour être à la tête de toutes les agitations.

Un jury d'enquête, présidé par le coroner, a procédé à une information. Il a déclaré que les circonstances justifiaient l'ordre donné par les autorités de faire feu sur la foule.

Ce verdict dégage les autorités civiles et militaires de toute responsabilité; mais le grand jury de la Cour de session a commencé une autre procédure contre une cinquantaine d'individus arrêtés comme auteurs présumés de l'émeute. Six des inculpés sont parvenus à s'échapper pendant la nuit de la station de police.

Le nombre des morts s'élève à dix-sept, celui des blessés est plus considérable.

Les malheureuses victimes de cette fatale échauffourée ont été ensevelies hier; la foule se pressait autour de ces bières nombreuses, mais heureusement aucun désordre n'est venu troubler le silence religieux de la funèbre cérémonie.

Les brusques variations de la température occasionnent en ce moment des irritations qui affectent le plus souvent les organes pulmonaires et digestifs; il est nécessaire de se débarrasser promptement de ces indispositions, soit en faisant usage de boissons adoucissantes auxquelles on ajoutera

quelques cuillerées de sirop de NARÉ, soit en ayant recours aux prescriptions de son médecin. (Communiqué.)

L'Opéra-Comique donne aujourd'hui son spectacle de prédilection : le Châlet et le Tourador, qui fait merveille avec M^{me} Ugalde, Mocker et Bataille; Gille ravisseur termine cette délicieuse soirée, qui ne peut manquer d'attirer un monde prodigieux.

Aujourd'hui, aux Variétés, dernière représentation de Bouffé : Turlututu, Indiana et Charlemagne, pour la continuation des débuts de M. Horace et de Mlle Pascaline; Jobin et Nanette, par Hoffmann et Mlle Page, terminera le spectacle.

Après avoir émerveillé et ravi les habitants de Londres et même la reine d'Angleterre, dont ils ont reçu des marques de munificence, les quatre frères Américains vont séjourner à Paris. Ils ont traité avec l'administration du théâtre Montansier pour qu'ils soient représentés de leurs exercices épiques et aériens, qui laissent bien loin derrière eux ceux de Risley et de Price.

Bourse de Paris du 30 Mai 1849.

Table of stock market data for Paris on May 30, 1849. Columns include 'AU COMPTANT' and 'AU COURANT' with various securities listed.

Table titled 'FIN COURANT' showing exchange rates for various currencies like 5/8 courant, 5/0, etc.

Table titled 'CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET' showing prices for railway stocks like Sain-Germain, Versail., etc.

SPECTACLES DU 31 MAI. THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Le Verre d'eau. OPERA-COMIQUE. — Le Châlet, le Tourador. ODEON. — Les Bourgeois des Méters.

CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES. — Exercices d'équitation. HIPPODROME. — Rep. éq. les mardis, jeudis, samedis, dimanches. THEATRE CHOSEUL. — Jérôme Paturot.

EN VENTE : TABLE DES MATIÈRES DE LA GAZETTE DES TRIBUNAUX Par M. VINCENT, avocat. PRIX : 6 FRANCS.

INTERIEUR DE FAMILLE pour les convalescents et les personnes âgées ou infirmes, dans un charmant pavillon entre cour et jardin, sur la belle avenue de Saint-Cloud, 27, barrière de l'Étoile. (2386)

VIN DE BORDEAUX EXCELLENT ORDINAIRE. M. D., propriétaire, a établi rue Richer, 49, le dépôt de son vin. Bouteille, 50 c. Pièce, 145 fr.

CLASSEUR PORTATIF admis à l'exposition de 1849, indispensable à toutes les personnes qui désirent mettre en ordre leurs papiers, factures, correspondances, etc. — Papeterie DORVILLE, 6, rue des Fossés-Montmartre. Prix : 3, 4 et 5 fr. Env. un mandat. (Aff.) (2289)

MAISON DE SANTÉ, r. N.-D.-des-Champs, 61, près le Luxembourg. Traitement des affections nerveuses et spasmodiques, par le Dr SCIPION PINEL, ex-méd. de la Salpêtrière et de Bicêtre, lauréat de l'Acad. des Sciences. On reçoit aussi des convalescents. Le Dr SCIPION PINEL est étranger à tout autre établissement. (2362)

DEHAUT A PARIS. Ces mots sont imprimés sur chaque pilule Dehaut, purgatif qu'on ne peut trouver qu'à la pharmacie Dehaut, rue du Faubourg-St-Denis, 148, anc. 156. (2246)

VACCIN DU CHOLÉRA. CIGARINES PERSANES DE MENTHE. — En Perse, où le choléra revient tous les ans, on s'en préserve par les Cigarines de menthe, comme on s'en préserve de la petite vérole en France par

le vaccin. On les aspire comme les cigarettes Raspaill; elles ont le goût le plus agréable. Un Persan vient d'en établir le dépôt chez M. MERCY, rue N.-D.-des-Victoires, 40. — Prix : 1 fr. la douzaine; 7 fr. le cent. (2377)

L'EAU ROGERS POUR ENBAUMER SES DENTS soi-même, cautérise et guérit la dent cariée. Emploi facile et agréable, sans détruire la dent et brûler les gencives, comme toutes les préparations en usage. — Se vend avec l'instruction 3 fr., chez W. ROGERS, dentiste, 270, rue St-Honoré, et chez tous les principaux pharmaciens.

ODONTINE ET ELIXIR ODONTALGIQUE. Ces dentifrices blanchissent les dents sans les altérer et donnent à la bouche

une fraîcheur très agréable. L'instruction qui les accompagne fait connaître leurs titres à la confiance du public. Prix : 3 fr. Dépôt chez FAGUER, parfumeur, rue Richelieu, 93, et dans toutes les villes. Pour les demandes en gros, rue Jacob, 49.

PATE ÉPILATOIRE. M^{me} DÜSSER, rue du Coq St-Honoré, 13, au premier, reconnue, après examen fait, la seule qui détruit entièrement le poil et le duvet sans altérer la peau. Cette pâte est supérieure aux poudres et ne laisse aucune racine. Prix, 10 fr. (Aff.) E envois en province. (2376)

BANDAGES A PIVOT excentrique et bricole, sûre à tout pont. Les bandages à brisure, de BURAT frères, médecins, chirurgiens-heriariens de la marine natio-

nale, viennent de subir une grande amélioration. Au moyen du pivot excentrique, on peut soi-même donner à la pelote l'inclinaison et le point de compression qui conviennent à la hernie. On ne les trouve que chez les inventeurs, rue Mandat, 12. (2292)

VARICES. — BAS LEPERDRIEL. Estastiques en caoutchouc, avec ou sans laçot. Compression régulière et continue, soulagement prompt et souvent gréison. Envoyer des mesures exactes, Pharm. LEPERDRIEL, faubourg Montmartre, 76-78, à Paris, et dans les pharm. bien assorties des départements. (2289)

INJECTION TANNIN, 3 f, la seule approuvée et ROB. SAFFROY, ph. J. G. St-Denis, 9. (1838)

175 FR. UNE SEMAINE A LONDRES 175 FR. VOYAGE DANS LES 1^{RES} PLACES DES CHEMINS DE FER ET DES BATEAUX A VAPEUR. LE LOGEMENT, LES DÉJEUNERS, LES DINERS, LE SERVICE, LES SPECTACLES ET LES PLAISIRS COMPRIS. VOYAGE DE LUXE. LE TROISIÈME VOYAGE AURA LIEU LE SAMEDI 2 JUIN (huit heures du soir.)

4, RUE des 2 BOULES, MAISON DE TOILE EN GROS Quartier des Bourdonnais.

MARIAGE. L'on désire marier une orpheline, héritière d'une belle fortune. S'adresser à M^{me} DE SAINT-MARC, 8, rue de la Bourse, chargée de l'établissement de plusieurs dames veuves et demoiselles riches. (Aff.)

MAGASIN DE CHARBON DE BOIS, CHARBON DE TERRE, COKE et BOIS A BRULER. Rue de Nicolet, 3, à Montmartre.

VINAIGRE DE TOILETTE DE LA Société Hygiénique. Ce Vinaigre balsamique, tonique et rafraichissant, remplace avec une grande supériorité l'EAU DE COLOGNE dont l'action SICCATIVE et ÉCHAUFFANTE due à l'esprit de vin qui en forme la base, finit tôt ou tard par détruire le velouté et la fraîcheur de la peau. PRIX : 2 FR. LE FLACON. Paris, Entrepôt général, rue J.-J. Rousseau, 5.

AVIS. Toutes les Annonces de MM. les Officiers ministériels, de quelque nature qu'elles soient, ceiles relatives aux Sociétés commerciales, aux Compagnies de Chemins de fer, doivent être déposées directement au bureau de la Gazette des Tribunaux.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1849, dans les PETITES-AFFICHES, la GAZETTE DES TRIBUNAUX et LE DROIT.

SOCIÉTÉS. Étude de M^{re} POISSON-SEGUN, avoué, rue St-Honoré, 345, à Paris. D'une sentence arbitrale rendue à Paris le 18 mai 1849, par MM. Martin Poitieux, avocat agréé, et François Leroy, aussi avocat agréé, tous deux arbitres-juges des contestations sociales élevées entre :

1. Le sieur Pierre-Adolphe BALGUERIE, ancien négociant, demeurant à Bordeaux, rue de Valenciennes, 10, et son épouse, née Marie-Louise BALGUERIE, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, 20, auxquels tous pouvoirs sont conférés.

2. Le sieur Hippolyte BALGUERIE, ancien négociant, demeurant à Bordeaux, rue de Valenciennes, 10, et son épouse, née Marie-Louise BALGUERIE, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, 20, auxquels tous pouvoirs sont conférés.

3. Le sieur Hippolyte BALGUERIE, ancien négociant, demeurant à Bordeaux, rue de Valenciennes, 10, et son épouse, née Marie-Louise BALGUERIE, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, 20, auxquels tous pouvoirs sont conférés.

4. Le sieur Hippolyte BALGUERIE, ancien négociant, demeurant à Bordeaux, rue de Valenciennes, 10, et son épouse, née Marie-Louise BALGUERIE, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, 20, auxquels tous pouvoirs sont conférés.

TRIBUNAL DE COMMERCE. LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 22 août 1848.) Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, du 29 mai 1849, lequel, en exécution de l'art. 1^{er} du décret du 22 août 1848, et vu la déclaration faite au greffe, déclare en état de cessation de paiements le sieur POYET fils (André-Charles-Eugène), entrepreneur de roulage, à Baginolles, rue Carnet, n. 63; fixe provisoirement à la date du 29 avril 1848 ladite cessation; ordonne que s'il n'a été les scellés seront apposés partout où besoin sera, conformément aux art. 455 et 458 du Code de commerce; nomme M. Aucler, membre du Tribunal, commissaire à la liquidation judiciaire, et pour syndic provisoire, le sieur Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5 (N° 639 du gr.)

CONVOICATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des créanciers, MM. les créanciers :

Du sieur MARDON (Jean Nicolas), anc. boulanger, rue Carnot, 5, nommé M. Evette juge-commissaire, et M. Henriot, rue Cadet, 13, syndic provisoire (N° 8313 du gr.)

Du sieur MARDON (Jean Nicolas), anc. boulanger, rue Carnot, 5, nommé M. Evette juge-commissaire, et M. Henriot, rue Cadet, 13, syndic provisoire (N° 8313 du gr.)

Du sieur MARDON (Jean Nicolas), anc. boulanger, rue Carnot, 5, nommé M. Evette juge-commissaire, et M. Henriot, rue Cadet, 13, syndic provisoire (N° 8313 du gr.)